



Villy
le Bouveret

Bulletin
d'informations
municipales

Le P'tiou de Villy

N°28
JUIN 2020

SOMMAIRE

p.2 - CADRE DE VIE

La grainothèque des Bornes

Des fleurs pour sauver les abeilles

Dernière ligne droite de l'assainissement
du Chef-Lieu nord
de Villy-le-Bouveret et des hameaux
« Chez Baleur » et « Chez Maréchal »

p.4 - VIE ASSOCIATIVE

Partager de bons moments avec le
Cercle Rural

ÉDITO

Vous m'avez renouvelé votre confiance pour ce troisième mandat à la tête de la liste « Pour Villy » que je conduisais aux dernières élections municipales.

Je vous remercie de la reconnaissance que vous nous avez témoignée. Elle est un encouragement à continuer l'action menée jusqu'à présent pour notre village.

En tant que Maire, je veux vous dire la fierté que j'ai de voir ces nouveaux élus désireux de travailler ensemble et fortement mobilisés pour agir au plus près de vos besoins.

Ce bulletin municipal est le dernier numéro réalisé par l'ancienne commission « Communication » dirigée par Véronique. Je la remercie pour le travail accompli et pour l'élan qui a été donné, que ce soit pour le site internet, la charte graphique ou pour le « P'tiou ».

L'actualité de la crise sanitaire a bouleversé nos vies, nos habitudes. Elle nous a fait découvrir nos faiblesses, nos manques mais elle nous a aussi permis un retour sur soi. Je veux retenir cela : un formidable élan d'entraide, de solidarité et d'attention pour son prochain!

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux d'entre vous qui ont été en première ligne pour ce combat. Certes, ce ne sont que des mots mais ils sont écrits avec sincérité et viennent du fond du cœur...

Notre printemps a été privé des rendez-vous et des animations organisés par le Cercle Rural. Mais, dans l'attente de reprendre le cours de nos vies et de nous retrouver ensemble pour faire la fête, je veux vous assurer de mon attachement et vous invite à rester prudents, vigilants et à respecter les gestes barrières en public qui vous garderont en bonne santé.

Prenez soin de vous et des vôtres et à très bientôt,



Le Maire
Jean-Marc BOUCHET

Urbanisme: ce qui change...

DOSSIER

p.10 - RETOUR EN IMAGES

Les derniers événements
de notre commune en images

p.12 - VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Aides aux victimes et interventions
judiciaires des Savoie

Qu'est-ce que le CCAS?

Des nouvelles de l'école de Villy

p.14 - VIE QUOTIDIENNE

L'équipe « Pour Villy » élue!
« Chèvreilie » et les fromages de chèvres!

p.16 - AGENDA

Des produits locaux pour tous!

La grainothèque des Bornes

Avec le retour des beaux jours, la grainothèque de Villy-le-Bouveret, en partenariat avec Kokopelli et Graines de Troc, vous permet de partager vos graines.

Pour mélanger avec bonheur, couleurs, parfums et plaisir de l'assiette, plantez fleurs et légumes, herbes aromatiques aussi bien que plantes vivaces. Pour ce faire, n'hésitez pas à venir à la grainothèque des Bornes.

Née de la collaboration entre la bibliothèque de Villy-le-Bouveret et des amateurs de jardinage des Bornes, les objectifs de la grainothèque dépassent la simple liberté d'échanger et de reproduire des semences. C'est un outil de partage qui permet de préserver la biodiversité tout en favorisant les semences adaptées au territoire.

La grainothèque a été inaugurée le 1^{er} mai 2019 et a trouvé sa place au sein des collections de la bibliothèque. En partenariat avec Kokopelli et Graines de Troc, les premières graines ont été mises à

disposition. Un an après, les premiers plants de capucines, tomates, courges et autres légumes ou fleurs ont commencé à pousser dans les jardins.

La grainothèque fonctionne en libre-service aux horaires d'ouverture de la bibliothèque (cf: les horaires sur le site internet de la commune)

Comment faire pour participer ?

Il s'agit d'un service de libre-échange et de partage.

Les semences de la boîte sont libres, vous pouvez vous servir en conscience !

Vous pouvez venir aussi déposer les graines que vous aurez récoltées.

Avant de les ensacher, noter la variété, lieu et date de récolte, et quelques conseils pratiques (période de semis, etc...).

Assurez-vous pour le bien-être de tous:

- de n'utiliser aucun engrais chimique : le bio c'est si bon !

- d'introduire des semences matures, reproductibles, non hybrides (aucune graine du commerce).

Vous pouvez alors les disposer dans la grainothèque.

Jardiniers amateurs des Bornes, à bientôt !

AGENDA

Pour apprendre et en savoir plus, une journée d'échange avec des ateliers aura lieu à la salle du haut du Cercle:

Samedi 14 Novembre 2020



>>> Adeline devant le présentoir de la Grainothèque

Des fleurs pour sauver les abeilles...

Soyons solidaires : Créons des zones de refuge pour insectes pollinisateurs !

L'appauvrissement de la biodiversité prive les abeilles d'une nourriture saine et variée.

Pour lutter contre ces menaces, agissons ensemble : semons des fleurs pour sauver les abeilles et insectes pollinisateurs!

Chaque jour, les 50 000 abeilles d'une ruche vont butiner plus de 20 millions de fleurs !

Pour les aider dans leur travail, vous pouvez dédier un espace (jardin, jardi-

nière...) dans lequel vous semez des graines de fleurs nectarifères, mellifères et où tout pesticide chimique est proscrit.

Quelques idées de plantations : Impatiens, capucines, fleurs de lys, arums, glaïeuls, cosmos, œillets, dahlias, lobelias, zinnias, bégonias, mufliers, thym, romarin, sauge...

Il existe aussi en jardinerie des mélanges de fleurs pour les abeilles.

Pour aller plus loin :

Créons des Zones de BZZZ ...

Une action concrète pour protéger les abeilles et les insectes pollinisateurs

 <https://fr.ulule.com/zonedebzzz-saison4/>



Dernière ligne droite de l'assainissement du Chef-Lieu nord de Villy-le-Bouveret et des hameaux « Chez Baleur » et « Chez Maréchal »

Depuis plusieurs années, les travaux d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales de la commune progressent étape par étape.

La partie nord du Chef-Lieu et les hameaux « Chez Maréchal » et « Chez Baleur » seront dorénavant raccordés au « tout à l'égout », via la station d'épuration à macrophyte de chez Bouchet, au terme de cette dernière phase qui achèvera les infrastructures de notre zonage ANC (Assainissement non collectif).

Malheureusement, au vu de la crise sanitaire, l'entreprise « Chappaz TP » a dû suspendre les travaux, c'est pourquoi la

route de « Chez Maréchal » n'a pu être raccordée à ce jour. Ceux-ci reprendront courant mai.

Cette station d'épuration pédagogique est sous la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dont le suivi est assuré par leur service d'assainissement et le rapport annuel est consultable en mairie.

Si vous souhaitez faire une demande de branchement neuf, faire contrôler votre branchement ou demander l'ouverture

d'un abonnement, retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Pour plus d'informations :

 ccpaysdecruseilles.org

Dans la rubrique « Eau et Assainissement ».

 04 50 08 16 16



>>> Soirée « Sauce Coffe » du 1^{er} février 2020.

Partager de bons moments avec le Cercle Rural...

En 2023, le Cercle Rural fêtera ses 90 ans. Notre association est une vieille dame, bien dynamique...

Présentation de l'association

Le « Cercle Rural Saint-Pierre de Villy-le-Bouveret », au début à vocation de patronage et géré avec l'Eglise, a évolué au fil des années et a pris, petit-à-petit, une place prépondérante dans la vie du village.

Les actions, menées au gré des saisons et des envies des divers comités, rythment les années. Malgré cette époque où l'individualisme est important, les nombreux adhérents du Cercle Rural et toutes les personnes qui assistent aux nombreuses manifestations, viennent régulièrement partager des moments conviviaux.

Le tissu associatif est un moteur important de notre société. Il est le lien de tous. Adhérents actifs ou occasionnels, tous nos membres sont importants. Chacun apporte ses compétences pour un projet qui lui tient à cœur, propose de son temps, donne un sourire...

La convivialité est le pilier du Cercle Rural. Notre association génère une mobilisation régulière et très forte pour animer, au fil des années, notre village.

Cette belle mobilisation est de plus en plus rare, dans des communes de notre taille, voire même dans des plus grandes.

Notre but est de faire en sorte que les générations se côtoient et s'apprécient,

que les jeunes reprennent le flambeau, que les aînés donnent de leur temps pour transmettre leur expérience.

Tout le monde n'est pas toujours d'accord, mais c'est dans l'échange que nos relations s'enrichissent. Il est précieux de se connaître, d'échanger et de se comprendre.

Le Cercle Rural fait partie intégrante de notre village. Nos enfants grandissent dans un cadre protégé mais nous devons rester vigilants et préserver cette richesse.

Grâce au Cercle Rural on peut dire que tous les favis se côtoient.



Loïc BOUCHET
(Président)



Cathy MONNET
(Vice-Présidente)



Marie PARIS
(Trésorière)



Michèle ROULLIER
(Secrétaire)



Florian TISSOT
(Vice-Trésorier)



Daniel SALLIN
(Vice-Secrétaire)



Chantal SALLAZ



Adrien BRIEGEL



Chloé MOUTHON



Christophe TISSOT



Fanny TISSOT



Benjamin SALLAZ



Alain RAVEL



Samuel TISSOT



Rétrospectives 2020...

Pour cette année 2020, le comité a concocté un programme haut en couleurs.

Dès le samedi 4 janvier la raclette de la nouvelle année. Les adhérents du Cercle Rural de Villy-le-Bouveret ont eu tous rendez-vous, pour cette première manifestation : une belle occasion pour se rencontrer et se souhaiter le meilleur pour l'année qui débute. L'appel a été bien entendu.

La salle du Cercle était bien trop petite. La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur, tout d'abord par la dégustation d'une savoureuse raclette, puis par le tirage des rois et le partage de succulentes brioches et frangipanes.... C'est tellement bon de se retrouver pour la première manifestation de l'année!

Puis le samedi 1^{er} février, comme chaque

Les membres du comité 2019-2020

année, les gourmands qui ont réservé leur place pour la grande soirée « Sauce Coffe » annuelle ont eu de la chance... La « Sauce Coffe » de Chantal et Martine est toujours une véritable merveille ! Les connaisseurs et les curieux qui viennent de loin, apprécient ce plat traditionnel, véritable « bourguignon d'abats ». Cette année encore, près de 130 personnes ont dégusté ce menu dans une ambiance de fête.

Le mois d'avril 2020 devait être placé, également, sous le signe de la fête.

Au programme, étaient prévus:

- le samedi 11 avril: la soirée fluo organisée par les jeunes du village,
- le samedi 18 avril: le concert du groupe « Là-bas » groupe reprenant les plus grands succès de Jean-Jacques Goldman,
- le dimanche 26 avril: le Cercle Rural de Villy-le-Bouveret devait accueillir son 6^{ème} combat des Reines.

En raison de l'épidémie de COVID-19, le comité du Cercle Rural a dû reporter ces manifestations.

Nous restons mobilisés, avec nos bénévoles, pour pouvoir vous retrouver bientôt pour de beaux moments de partage!

Prenez grand soin de vous...

Le Comité du Cercle Rural
de Villy-le-Bouveret.

Pour plus d'informations:

 Le Cercle Rural
1 chemin du Cercle Rural
74350 Villy-le-Bouveret

 mail : info@cerclerural.org
 <http://cerclerural.org/blog/>

 @FavisLeCercleRural
@cerclerural



>>> Le village de Villy-le-Bouveret

Urbanisme: ce qui change...

Suite à la récente approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il nous est apparu important de vous en présenter les points essentiels.

POS, RNU, PLU, où en est-on?

La commune de Villy-le-Bouveret était dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis 1995.

La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a établi le principe d'une caducité automatique des POS au 27 mars 2017 afin de prendre en compte dans les nouveaux documents les objectifs fixés par le PLH (Plan Local de l'Habitat) et d'assurer la compatibilité du document d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT du bassin Anécien).

A défaut de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 27 mars 2017, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquait.

Les élus ont donc travaillé en partenariat avec le bureau d'étude « Territoires demain » et en concertation avec la population, au travers d'ateliers participatifs, à l'élaboration du PLU. Ce document a été approuvé le 17 octobre 2019 et est désormais le seul document d'urbanisme applicable sur le territoire communal.

Ainsi, toute nouvelle construction ou transformation doit respecter les règles édictées dans ce PLU.

Nous vous invitons donc, avant d'entreprendre tous travaux, à vous rapprocher du service urbanisme pour connaître la réglementation applicable à votre zone. Toute personne réalisant des travaux (construction ou démolition) sans autorisation, encoure des sanctions pénales et financières.

Nous vous rappelons que les clôtures et les démolitions sont également soumises à autorisation.

Le règlement, le plan de zonage, le plan des périmètres qui souligne la volonté communale de préserver le cadre environnemental et la biodiversité ainsi que l'intégralité du dossier de PLU sont disponibles sur le site internet de la commune.

Articulation du PLU

Le PLU définit les orientations d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement de la commune. Il délimite les différentes zones et édicte les règles générales de construction et d'urbanisation de ces zones.

Le dossier du PLU est composé :

1- d'un rapport de présentation : il explique les choix retenus pour établir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il contient un diagnostic présentant les prévisions économiques, démographiques, environnementales ou relatives à l'équilibre social de l'habitat. Le diagnostic de Villy-le-Bouveret s'est voulu à la fois pédagogique, partagé et approprié. Pour cela, la population a été invitée à des ateliers participatifs lors de son élaboration.

2- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables : c'est un document politique exprimant le projet de la collectivité locale à moyen et long terme.

3- du règlement :

Pour Villy-le-Bouveret, le PLU distingue 4 grands types de

zones :

- Les zones urbaines « U »
- Les zones d'urbanisation future « AU »
- Les zones agricoles « A »
- Les zones naturelles « N ».

4- d'annexes : annexes informatives sur les servitudes d'utilité publique, annexes eaux usées, eau potable, eaux pluviales et ordures ménagères.

5- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles visent à donner une véritable dimension de projet au PLU. Elles décrivent des prescriptions concernant plus spécifiquement des espaces, des quartiers ou des actions soit sectorisées, soit thématiques.

Pour Villy-le-Bouveret, on distingue 2 types d'OAP :

- Les OAP « sectorielles » : outil de programmation du développement de l'habitat et des espaces publics des secteurs U.
- L'OAP « patrimoniale » : relative à la préservation et la mise en valeur de l'environnement, du paysage et du patrimoine.

Zoom sur les deux principales autorisations d'urbanisme :

La déclaration préalable: elle concerne une grande variété de travaux de faible ou moyenne ampleur. Une telle demande doit être déposée pour (*liste non exhaustive*):

- Une modification de façade : tous travaux modifiant les façades d'une construction : changement de couleur, changement des menuiseries, ajout/suppression/modification d'ouverture en façade ou en toiture, pose de panneaux photovoltaïques...
- Une clôture : réalisation d'une clôture ou d'un portail ainsi que pour leurs changements.
- Les nouvelles constructions : tout type de construction compris entre 5 m² et 20 m² (abris de jardin, véranda, extension, poulailler, ...). Une déclaration préalable peut également être déposée pour des projets allant jusqu'à 40 m² si votre projet est situé dans une zone "U" du Plan Local d'Urbanisme et si le projet est accolé à la construction existante.
- Une piscine : bassin compris entre 10 et 100 m² et couverture

de moins de 1,80 m de hauteur.

- Les changements de destination sans travaux impactant la façade ou les éléments porteurs.

Les constructions inférieures à 5 m² n'ont pas besoin d'autorisation, mais elles doivent cependant être conformes aux règles du PLU. Pour éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter le service urbanisme.

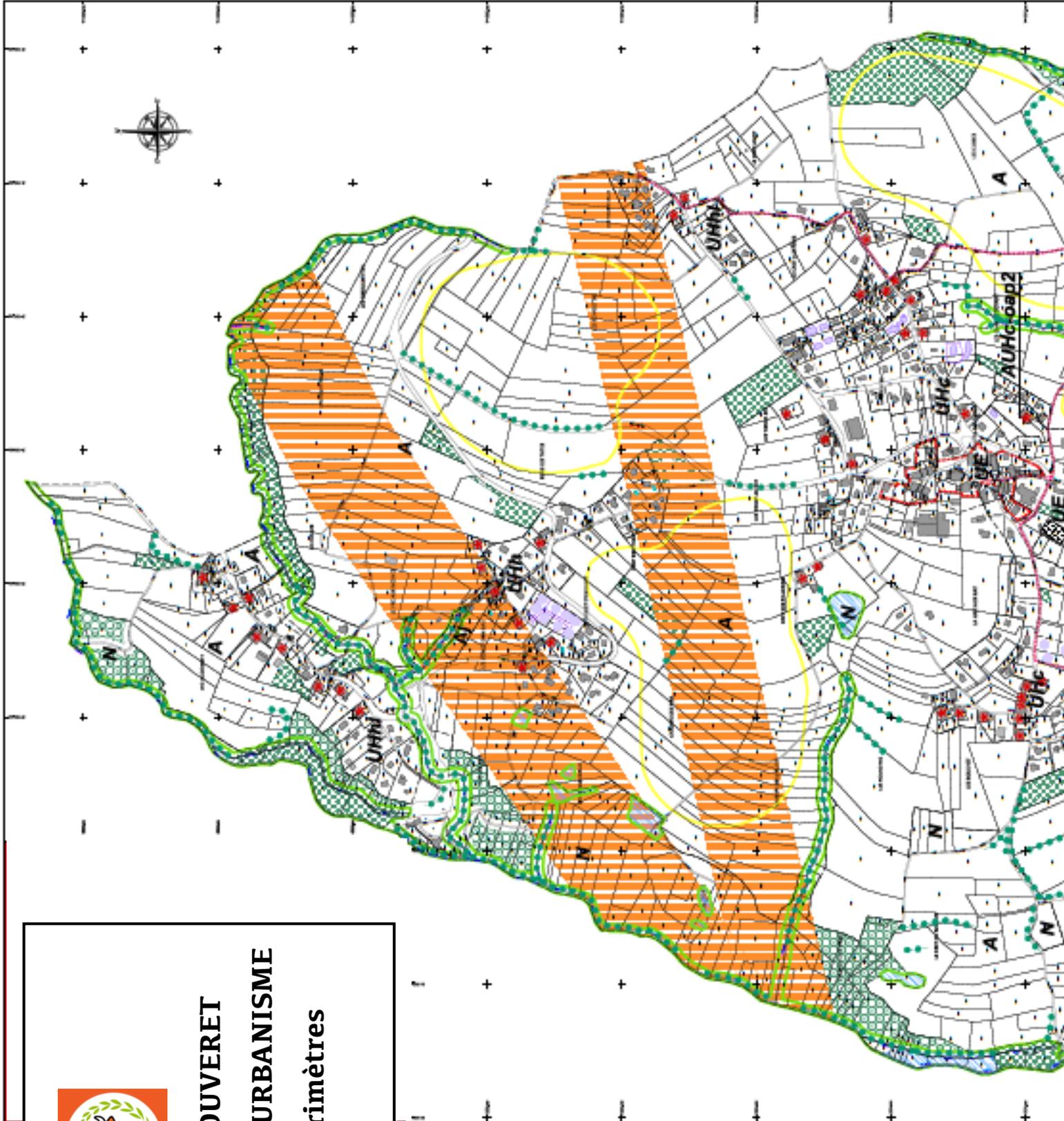
Le permis de construire: il est à utiliser pour tout projet de construction ne rentrant pas dans le domaine de la déclaration préalable: maison individuelle, garage, extension, rénovation et changement de destination de l'agricole vers de l'habitat (transformation d'une grange en maison d'habitation, ...), un bâtiment agricole,

Pour joindre le service urbanisme :

-  info@villy-le-bouveret.fr
-  Mairie: 04 50 68 08 09
(uniquement les mardis et jeudis)



VILLY-LE-BOUVERET PLAN LOCAL D'URBANISME Plan des périmètres



ZONAGE

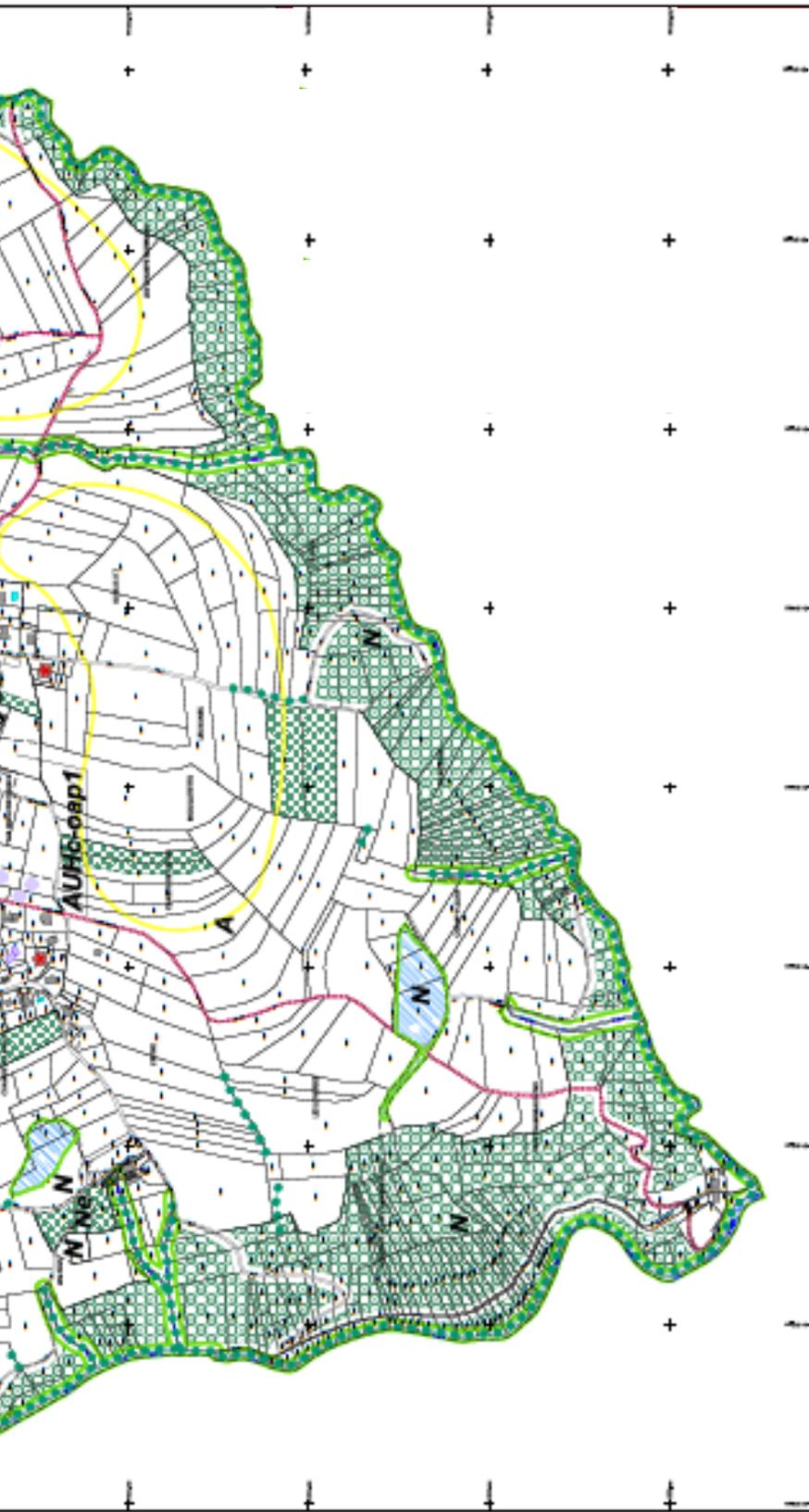
ZONE URBAINE

Uhc: Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité

Uhh: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel

Uhl: Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement

UE: Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectifs



**ZONE NON URBANISEES,
RESERVEES A L'URBANI-
SATION FUTURE**

*Zone à urbaniser à court
ou moyen terme*

AUHC-oap 1 et 2: Zone à
vocation dominante de
confortement des fonc-
tions de centralité

ZONE AGRICOLE

A: Zone agricole

Ai: Secteur agricole à vo-
cation de jardin partagé

AUTRES

Éléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU



Espace boisé classé

Éléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU



Secteur d'intérêt paysager

Bâti d'intérêt patrimonial et architectural

Éléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article
L.151.23 du CU



Secteur d'intérêt écologique



Zone humide



Trame végétale



Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

Itinéraires de randonnées d'importance
locale ou départementale

Éléments identifiés au titre de l'article R.151.34 du CU



Secteur de consultation de RTE
Lié au passage d'un ouvrage aérien de transport d'électricité

A titre indicatif:



Bâtiment cadastré
(à la date d'approbation du PLU)



Bâtiment mise à jour non cadastré PA en cours
(à la date d'approbation du PLU)



PA en cours (à la date d'approbation du PLU)

Les derniers événements de notre commune en images...



30 janvier: Réunion de préparation du Jumelage



1^{er} et 2 février: Ouverture de la licence IV



19 février: Dernier conseil municipal de l'ancienne équipe



20 février: Soirée dégustation de vins



21 février: Prise de commandement du Major Vauquelin



22 février: Café-débat



5 mars: Réunion publique du Jumelage



15 mars: Les élections municipales à la mairie de Villy-le-Bouveret



15 mars: Le dépouillement en mairie



13 mars: La cour de l'école de Villy-le-Bouveret à la veille du confinement



Fleurissement chez Falconnet



10 mai: Les gendarmes distribuent les masques de protection de la Région



18 mai: Retour en classe des élèves avec le déconfinement



18 mai: Les élèves découvrent les gestes barrières à l'école

Aides aux victimes et interventions judiciaires des Savoie

L'AVIJ des Savoie est une association d'Aide aux Victimes et d'Intervention Judiciaire.
Elle est implantée dans les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

L'AVIJ des Savoie est l'association d'aide aux victimes habilitée par le ministère de la justice pour prendre en charge toutes personnes se considérant victime d'une infraction pénale (violences conjugales, agressions sexuelles, harcèlements, abandon de famille...) sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

L'AVIJ est en capacité :

- d'écouter les victimes et de les orienter en fonction de leur situation, leurs besoins, leurs questions,

- d'informer les victimes sur leurs droits,
- de renseigner les victimes sur une situation procédurale,
- d'aider les victimes dans leurs démarches administratives, ou procédurales
- d'apporter un accompagnement psychologique aux victimes.

Si vous êtes victime d'une infraction ou si vous avez connaissance d'une situation inquiétante, vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :



AVIJ DES SAVOIE

- 7 rue de Bonlieu
74000 ANNECY
- 04.50.52.90.75
- avij.des.savoie@gmail.com

En période de confinement :

- 06.14.78.56.12
- nsd.avij74@gmail.com

Qu'est-ce que le CCAS?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil principal des communes pour organiser l'aide sociale et la solidarité au profit des habitants les plus faibles ou les plus vulnérables.

Dans notre commune, outre le maintien d'un lien social, le CCAS œuvre principalement pour les aînés par l'organisation du repas du 11 novembre ainsi que d'autres actions comme la sortie des retraités, les cadeaux de Noël...

Il intervient également pour soutenir les personnes ayant besoin d'un accompagnement temporaire lié à une difficulté familiale ou financière.

En cette période de pandémie, le CCAS s'efforce de garder le lien avec les personnes les plus fragiles et d'accompagner les habitants

au mieux par rapport à la contrainte du confinement.

Si vous êtes en difficulté, vous pouvez contacter la mairie pour rencontrer le Président du CCAS. Bien entendu, le devoir de réserve et la discrétion sont de rigueur... N'hésitez pas à demander des conseils ou de l'aide !

Suite au renouvellement du conseil municipal, le CCAS va lui aussi être renouvelé. Il est composé d'un Président, du Maire, de quatre membres du conseil municipal et de quatre membres extérieurs.



>>> Visite des aînés par un membre du CCAS

L'opération « Un masque par habitant » organisé par la Région Auvergne Rhône-Alpes a permis aux membres de l'ancien et du nouveau conseil municipal de vous distribuer, dès le déconfinement, un masque de type B adulte réutilisable et lavable, accompagné de sa fiche technique.

Protégeons-nous, adoptons les gestes barrières !



Des nouvelles de l'école de Villy-le-Bouveret...

Les élèves de l'école de Villy-le-Bouveret sont toujours très actifs, que ce soit à la montagne ou confinés chez eux!

Le ski de fond

« Fête du court », soirée APE du 27 mars ou voyage dans le Vercors... sont quelques uns des nombreux projets qui ont dû être annulés pour cause de COVID-19.

Le ski de fond est le dernier projet qui a pu être maintenu entièrement pour les CM1 et CM2 mais seulement avec une seule séance pour les CE2.



>>> Les CM2 skient



>>> Les CM2 prennent la pose!

Le confinement

Confinés peut-être mais en restant très actifs!

Les mails, les visioconférences (quand elles voulaient bien fonctionner!) et tous les autres moyens de communication que nous avons pu trouver ont permis de garder le contact entre élèves et professeurs.

Tout le monde a fait preuve de beaucoup d'imagination et surtout d'un grand dynamisme pour travailler, se cultiver, se détendre ou se maintenir en forme!



>>> Les élèves découvrent l'école à distance...

L'équipe « Pour Villy » élue !

Suite aux dernières élections, nous vous présentons les membres du conseil municipal.

Le dimanche 15 mars dernier, malgré une actualité perturbée par la pandémie COVID 19, vous êtes nombreux à être venus voter et nous vous en remercions.

L'équipe a ainsi été élue dès le premier tour.

Malheureusement, à l'heure de la rédaction de l'article, et au vu des rebondissements des directives gouvernementales, l'installation du nouveau conseil municipal, n'a pas encore pu être réalisée.

C'est toutefois l'occasion de vous présenter cette nouvelle équipe motivée et prête à s'investir pleinement pour Villy-le-Bouveret, dès que les mesures sanitaires le permettront.

Durant ce laps de temps, le mandat de l'équipe municipale sortante a été prolongé.

Nous les remercions pour leur engagement et leur disponibilité en cette période de COVID-19.



BOUCHET Jean-Marc



AILLOUD Thomas



BAU Patrick



BERTHET Mandy



BRO Marie-Jo



CHICOTOT Guillaume



CHRISTIN-BENOIT Aurélie



CRUZ Bernadette



FALCONNET Benoît



GAILLARD Marie-Paule



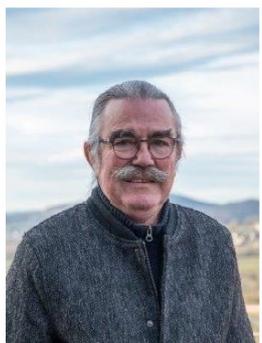
GAVARD Cédric



NOLLEAU Anne-Sophie



PAN Aurégane



TERRASSON Jean-Marie



VAN INTHOUDT Marco

« Chèvreliè » et les fromages de chèvre !

Pour consommer local, des fromages de chèvre sont proposés à Villy-le-Bouveret: à savourer sans modération!

Nous sommes Amélie BOUCHET et Emilie ROYER. Nous avons repris la Chèvrerie de Vieugy depuis le 1^{er} janvier 2020, que nous avons rebaptisée "La Chèvreliè de Vieugy", pour faire un clin d'oeil à nos deux prénoms !

La chèvrerie est l'exploitation familiale d'Amélie. Nous avons décidé de la reprendre durant l'automne 2019.

Aujourd'hui la ferme est basée à Vieugy, au pied du Semnoz.

Elle est constituée de 33 chèvres laitières, 2 boucs, une dizaine de chevrettes, une vingtaine de vaches allaitantes et 7 chevaux !

Notre projet est de construire une chèvrerie et une fromagerie pour déplacer le troupeau de chèvres à Villy-le-Bouveret !

Toutes nos chèvres sont de race "Chèvre de Savoie".

Leur alimentation est basée principale-

ment sur l'herbe qu'elles pâturent de mars à novembre, de foin et regain que nous réalisons sur la ferme, ainsi que de céréales produites en partie sur la ferme (orge) et d'autres céréales françaises 100% non OGM (maïs et tourteaux) pour équilibrer la ration.

Voici les fromages que nous vous proposons:

- Fromage frais: 2,50€/pièce
- Fromage 1/2 sec: 2,50€/pièce
- Fromage aromatisé: 2,50€/pièce, au choix:
 - Tomate-pavot-sésame;
 - Ciboulette-échalotte;
 - Ail des ours.
- Bûche demi sec: 5€/pièce.
- Pyramide demi sec: 5€/pièce.

Tous nos fromages sont fabriqués au lait cru, c'est-à-dire que le lait n'est pas chauffé, il est transformé directement

après la traite. Cela permet de conserver toute la richesse en micro-organismes et bactéries présentes naturellement dans le lait.

C'est cette richesse naturelle qui garantit la texture, le goût et la typicité de nos fromages !

Pour le moment, nos fromages sont disponibles à la vente le mercredi soir à Villy (entre 16h30 et 19h), sur commande (à passer avant le mardi 10h).

A l'avenir, nous souhaiterions proposer un marché à Villy, avec d'autres producteurs...

N'hésitez pas à nous contacter:

-  Amélie BOUCHET: 06 98 17 61 58
-  Emilie ROYER: 06 03 32 25 59



>>> Un beau plateau de fromages et des chèvreliè qui pâturent...

Des produits locaux pour tous !

Depuis le début du confinement, beaucoup d'entre nous se sont rapprochés des producteurs locaux pour réaliser leurs emplettes.

Deux pages sur le site d'Alter'Alpa sont dédiées aux « courses et plats à emporter sur le territoire Alter'Alpa » et aux « produits du terroir ». Toutes deux recensent les « bonnes adresses » de notre territoire. <https://www.alteralpatourisme.com/>

Voici quelques adresses sélectionnées :

* L'auberge des Bornes à Menthonnex-en-Bornes:

L'auberge vous propose une carte hebdomadaire de plats à emporter, en respectant les gestes barrières. Vous retrouvez à la carte, des entrées, plats, accompagnements et desserts.

L'auberge est ouverte du jeudi au samedi de 17h30 à 19h.

Le paiement se fait par carte bancaire, espèces ou ticket restaurant. La livraison est possible dans un rayon de 10 km. Pour commander appelez le 06 60 47 37 85 ou par SMS.

* L'espace boutique de la Ferme de Bornette à Menthonnex-en-Bornes :

Des produits frais et en direct de la ferme.

Elargissement des horaires d'ouverture de la boutique : le mardi de 16h30 à 19h / du mercredi au samedi de 10h à 12h et de 16h30 à 19h / le dimanche de 16h30 à 19h.

Plus de renseignements au 06 84 45 43 12.

<https://www.lafermedebornette.fr/>

* Le Magasin de producteurs « Terre Ferme » à Cruseilles:

Produits de la ferme, légumes et fruits frais, épicerie salée et sucrée. Le magasin reste ouvert aux horaires habituels : du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 19h / le samedi de 9h à 12h30. Plus de renseignements au 06 52 85 75 54 .

<https://cruseilles.mondrivefermier.fr/>

* Val' Fruits à Cercier:

Produits frais en direct des vergers et des champs des producteurs de cette coopérative.

Le magasin reste ouvert aux horaires habituels : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h / le samedi de 9h30 à 12h et de 13h à 18h. Plus de renseignements au 04 50 77 40 25.

<https://www.maisonlacroix.com/>

* La Chèvreliè à Villy-le-Bouveret:

Amélie BOUCHET et Emilie ROYER vous suggèrent un choix de fromages de chèvre disponibles à la vente le mercredi soir à Villy (entre 16h30 et 19h), sur commande (à passer avant le mardi 10h).

Amélie BOUCHET: 06 98 17 61 58 et Emilie ROYER: 06 03 32 25 59.

* **Le Petit Colporteur à Villy-le-Bouveret:** Fromages, salaisons, épicerie, en camion magasin, à votre porte. Plus de renseignements au 04 50 02 83 78 ou 06 21 82 23 14.

* **Les Jardins du Salève à Arbusigny:** Une entreprise maraîchère en production biologique.

Paniers de fruits et légumes de saison. Plus de renseignements au 04 50 94 53 70 ou 06 09 57 78 04.

Votre office du tourisme Alter'Alpa

Nous traversons une période particulière liée à la crise sanitaire actuelle qui impacte nos modes de vie.

Les manifestations culturelles à venir sur le territoire de la CCPC sont pour le moment suspendues, voir annulées.

Aussi nous vous invitons à consulter régulièrement les sites de vos mairies et celui de votre office du tourisme de la CCPC, Alter'Alpa, pour connaître l'évolution des dates festives dans notre bassin de vie:

<https://www.alteralpatourisme.com/>

En attendant, vous pouvez visiter virtuellement:

- Certains trésors de notre patrimoine savoyard mis en avant par Les Guides du Patrimoine Savoie Mont Blanc :

<https://www.guides-patrimoine-savoie-mont-blanc.fr/mediatheque/>

- Les expositions actuelles des Archives Départementales « Les enfants dans la Grande Guerre » et « La Florimontane et ses académiciens : 400 ans au service de la connaissance ».

http://www.archives.hautsavoie.fr/?id=649_1055

Grâce à la ville de Saint Gervais, les plus sportifs pourront vivre l'ascension du Mont Blanc à 360° :

<https://www.saintgervais.com/activites-et-evenements/visites-virtuelles-360>

Informations au 04 50 22 40 31

Mémo: jours et horaires des marchés alentours

Cruseilles

Marché tous les jeudis matins

Copponex

Marché tous les dimanches matins

Horaires d'ouverture de la mairie au public: lundi 13h30-17h00 et jeudi 14h00-18h30

+33(0)4 50 68 08 09

mairie@villy-le-bouveret.fr

